

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de Ville, le 17 décembre 2009 à 20h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC : 2 personnes

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2009-12-262 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 20h. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue à tous et débute avec l'item « Ordre du jour ».

RÉS.NO : 2009-12-263 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que préparé et présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr. »

**RÉS.NO : 2009-12-264 ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2010 ET/OU
PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2010 (incluant le programme d'immobilisations) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010, soient et sont adoptées telles que présentées.

Les activités financières présentent les revenus de 1 756 649\$ et les dépenses équivalentes tel que décrit ci-dessous :

REVENUS

Taxes (fonc.+tarif serv.im.)	1 063 968\$	60,6%
Paiement tenant lieu de taxes :		
---Gouv.du Québec (école :)	14 510\$	0,8%
---TGE du Can. (R.Faune :)	73 056\$	4,2%
Autres services rendus :		
---Loc. centre muni./photocop.	16 100\$	0,9%
---Autres revenus/sources loc.	206 770\$	11,8%
Autres revenus		
---Transfert inconditionnel	35 140\$	2,0%
---Transfert conditionnel	347 105\$	19,7%
TOTAL	1 756 649\$	100%

DÉPENSES

Administration générale :		
---salaires employés & Conseil		
---frais légaux-vérif.comptable	379 696\$	21,6%
Sécurité publique :		
---SQ-entente/incendie/frais	181 745\$	10,3%
Transport :		
---voirie-chemins/rues-déneig.	328 828\$	18,8%
Hygiène du milieu :		
---traitement-eaux-analyses		
---enlèvement/enfouiss./résidus	248 435\$	14,2%
Santé & Bien-être :		
---HLM (OMH)	8 150\$	0,5%
Aménagement et urbanisme :		
---salaires-permis-serv.prof.	42 155\$	2,4%
Loisirs & Culture		
---patinoire-biblio-piscine-camp	106 355\$	6,0%
---remboursement-capital	117 610\$	6,7%
---dépenses en immobilisations	538 545\$	30,6%
Frais de financement :	55 130\$	3,1%
Écart (montant pris à même le surplus)	-250 000\$	-14,2%
TOTAL :	1 756 649\$	100%

RÉS.NO :2009-12-265 **ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE DU TAUX SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'une taxe foncière générale au montant de 0,8230\$ soit et est imposée, et prélevée pour l'année fiscale 2010 sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim, sauf la catégorie d'immeubles non résidentiels au montant de 1,6730\$ ainsi que 0,8230\$ sur les exploitations agricoles enregistrées. »

RÉS.NO : 2009-12-266 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #332-2009 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES (AUTRES QUE FONCIÈRE) AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'AQUEDUC, ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DES ORDURES, ET ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'un règlement portant le #332-2009 déterminant les taux de taxes (autres que foncière) ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, enlèvement et disposition des ordures ainsi que l'assainissement des eaux soit et est adopté tel que lu.

Le règlement #332-2009 fait partie des présentes comme si au long reproduit. »

RÉS.NO : 2009-12-267 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES ET COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim adopte un taux d'intérêt de 15% et, qu'il soit chargé sur tous les arriérés de taxes de même que sur tous les comptes dus à la Municipalité et ce, pour l'exercice financier 2010 ».

RÉS.NO : 2009-12-268 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

« DE lever la séance du Conseil municipal à
20h10 ».

N.B. Je, Marc Dubeau , maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions
contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code
municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau
Maire

Suzanne Cyr
Directrice générale
Et secrétaire-trésorière